



Contrat d'engagement Produits Laitiers 2019

Producteur

Mélanie Blanchard
 La Fromagerie des Bayottes
 60650 Saint Germain la Poterie
 06 74 57 86 13

Adhérent (Désignation, adresse et téléphone)

Indiquer les deux adhérents en cas de partage de panier

Les signataires du présent contrat s'engagent d'**avril** à **août 2019** pour **7, 8, 9** ou **10** distributions.

Les **03/04, 17/04, 01/05, 15/05, 29/05, 12/06, 26/06**, et (au choix) **10/07, 24/07, 07/08**

Engagements de l'AMAPien :

- être adhérent de l'association **Le Jardin de Poissy**, à jour de sa cotisation
- préfinancer la production
- venir (ou s'assurer que quelqu'un d'autre vienne) chercher ses produits laitiers
- prévoir un sac isotherme pour le transport des produits laitiers

Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité de sa production issue de l'agriculture biologique
- être transparent sur ses méthodes de travail et sur la fixation du prix
- assurer la distribution des produits laitiers dans le respect de la chaîne du froid
- donner des nouvelles de son exploitation et proposer une visite de sa ferme

Ce contrat est élaboré pour une période de 5 mois.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, accidents de fromagerie, maladie du cheptel, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et le producteur partenaire.

Constitution du panier

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'AMAPien des produits laitiers qu'il aura commandés.

Je, soussigné, commande pour chaque distribution :

Produits laitiers	Quantité	Sous-total	
Lait Cru 1 l	x	1,20 € =	€
Lait Pasteurisé 1 l	x	1,45 € =	€
Yaourt Nature 125 g	x	0,55 € =	€
Yaourt Aromatisé 125 g	x	0,60 € =	€
Yaourt Confiture 125 g	x	0,80 € =	€
Fromage blanc 500 g	x	2,65 € =	€
Faisselle par 4	x	2,55 € =	€
Fromage frais Nature	x	2,30 € =	€
Fromage Frais herbes aromatiques/épices	x	2,55 € =	€
Bayottin, Fromage Type Saint Marcellin	x	3,00 € =	€
Total = sous-total à multiplier par nombre de distributions ->		x	€ = €

Nota : Le nombre de distributions peut-être 7, 8, 9 ou 10.

Si vous ne prenez pas les 10 distributions, veuillez indiquer en les rayant celles que vous n'avez pas choisies.
 Attention : Les sept distributions du 03/04 au 26/06 sont obligatoires.



Contrat d'engagement Produits Laitiers 2019

Modalités de paiement : un ou deux chèque(s) à l'ordre de « **EARL du Fil d'Or** » encaissé(s) selon les dates indiquées ci-dessous.

Veuillez indiquer le numéro de(s) chèque(s) correspondant(s).

Je règle en :	1 fois <input type="checkbox"/>	2 fois <input type="checkbox"/>	Dates d'encaissement
N° de chèque	Montant total	Montant total divisé par 2	
			10/04/2019
			16/06/2019

Distribution des paniers

Les distributions ont lieu chaque mercredi de 18 h 30 à 20 h à Poissy.

Fait à Poissy, en 1 exemplaire, le

Signature de l'adhérent	Signature de l'agriculteur